



# PROJET PÉDAGOGIQUE

**SÉJOUR**  
**« Galaxy Nature »**  
**7/9 ans**  
**10/13 ans**  
**Du 22 au 25 avril 2025**

*Agir pour notre territoire et un avenir durable*

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



# Sommaire

## I. Intentions de l'Organisateur

## II. Objectifs Pédagogiques

## III. Encadrement

- 1) Organisation du travail
- 2) Composition de l'équipe
- 3) Missions

## IV. Spécificité du public

## V. Mise en œuvre

- 1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) en créant du lien entre les enfants du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise (CCPD),
- 2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie (organisation d'animations, vie quotidienne...),
- 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement,
- 4) Favoriser la découverte d'activités originales, adaptées à chaque tranche d'âge.

## VI. Évaluation

Perspectives

## Annexes

- 1) Charte des droits et devoirs du collectif
- 2) Trousseau du participant
- 3) Programme prévisionnel du séjour
- 4) Menu du séjour

## I. Intentions de l'organisateur

Durant les vacances de printemps 2025, la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise, située 12 rue Ampère à GENLIS, organise un séjour accessoire pour les 7/9 ans et les 10/13 ans.

Ce projet marque la volonté de la Communauté de Communes d'offrir aux enfants du territoire un départ en vacances tout en assurant des conditions de sécurité maximales dans une ambiance conviviale.

Ainsi, il permet de :

- créer du lien entre les enfants du territoire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,
- proposer un séjour accessible financièrement pour les familles.

## II. Objectifs pédagogiques

Par cette action, l'équipe éducative souhaite prioritairement :

Permettre le dépaysement  
(Vie en collectivité, contexte géographique)

Favoriser la découverte d'activités adaptées à la tranche d'âge.

Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein du collectif

Sensibiliser aux valeurs de coopération, de partage, d'entraide et de respect de l'environnement

## III. Encadrement

### 1) Organisation du travail

Afin de respecter la réglementation concernant la durée légale du travail, stipulée dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, une rotation de l'équipe d'encadrement est prévue.



Cette organisation pourra être modifiée en fonction des besoins. La gestion libre implique parfois l'investissement des équipes de nuit pour la préparation du déjeuner.

### 2) Composition des équipes

**Guillaume POINSIGNON**, BPJEPS Loisirs Tous Publics (LTP),  
Responsable du séjour

Coordination : Anne GOUDIABY-LEDOUX, DEJEPS Animation Socio-Éducative ou Culturelle (DPTR)

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Équipe encadrante :

### **Dimitri RAMAC (J1)**

DEUST AGAPSC

Assistant sanitaire

Activités  
Et Temps libres

### **Aline FAIVRE (J2),**

BAFA

Activités  
Et Temps libres

### **Guillaume POINSIGNON (N1)**

BPJEPS LTP

Gestion Libre

Référent public  
masculin

### **Séverine GAUDILLIERE (N2)**

BAFA

Temps Libres,  
Veillées,

Référente public  
féminin

## **3) Missions**

- L'équipe est garante :

- De la sécurité physique, morale et affective des participants,
- Du respect des normes d'hygiène et de sécurité et de la réglementation en vigueur,
- Des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la « charte des droits et devoirs » et des principes de fonctionnement.

- L'équipe :

- Met en œuvre une action éducative auprès du public qui vise les objectifs pédagogiques précités,
- Instaure un climat de confiance par le respect mutuel, la transmission de valeurs, et l'éducation par l'exemple,
- Communique et se soutient face au public.
- Les référents en journée sont responsables de la prise en charge des jeunes avant et pendant les activités : ils veillent à leur équipement et au respect des consignes données par l'intervenant. Ils régulent aussi la vie de groupe (ambiance, gestion des conflits).
- Les référents « temps libres et activités » veillent au bon déroulement de ces temps, au respect du matériel.
- Les référents public masculin/féminin encadrent spécifiquement le temps des douches et accompagnent les jeunes à la gestion de leurs affaires (tenue du linge sale, linge mouillé).
- L'Assistant Sanitaire veille à la prise de médicaments, aux soins et au suivi du cahier de soins ainsi qu'à la mise en œuvre du protocole sanitaire.

**Toute l'équipe est solidaire et complémentaire pour accomplir toutes ces missions.**

- Le responsable du séjour, en collaboration avec la coordinatrice :
  - Organise l'action de l'équipe et joue un rôle formateur sur place,
  - Assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires, et le suivi budgétaire,
  - Pilote le projet pédagogique, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,
  - Organise la gestion libre, l'intendance et la gestion de la régie,
- La coordinatrice :
  - A un rôle formateur,
  - Assure les relations avec l'organisateur, les parents et les prestataires,
  - Écrit les objectifs pédagogiques, évalue et rend compte du bilan de l'action éducative, en associant le reste de l'équipe,
  - Rend compte du bilan financier,
  - Sollicite les financements éventuels du projet.

#### **IV. Spécificité des publics**

Entre 7 et 10 ans, l'enfant ne connaît pas de grands changements sur le plan physique.

Son corps grandit et se développe de manière progressive et continue. L'enfant est à l'aise dans son corps, il lui permet de découvrir et de s'exprimer.

L'enfant a un grand besoin de bouger et de se dépenser, mais aussi de se reposer grâce à de longues nuits de sommeil (11 à 12 heures).

Au niveau psychologique il est curieux, spontané et a une capacité pour s'émerveiller devant ce qui l'entoure, il est très sensible à tout ce qui est beau, bon et bien, juste et « pas juste ».

Il a un grand besoin de rêver, de se fabriquer un monde, et entre spontanément dans tout imaginaire proposé (histoire, conte, jeu de rôle) : cet imaginaire est souvent un bon moyen pour intégrer des règles de vie !

Parallèlement, avant 10 ans, la construction d'idées et de pensées passe par le concret, par des supports visuels accessibles (images, objets...).

Progressivement, il s'ouvre aux autres et choisit ses copains, en général du même sexe ; de grandes amitiés peuvent se vivre, mais ce n'est pas encore l'âge de l'attirance entre filles et garçons.

Des éléments caractérisent l'évolution physique des préadolescents de 11 à 13 ans : le développement du système reproducteur et une accélération de la croissance. Ainsi, Les adolescents doivent manger beaucoup, mais il est important de leur inculquer de bonnes habitudes alimentaires.

Ils ont aussi besoin d'action. L'action est essentielle car elle permet d'exprimer l'impulsivité propre à l'adolescence, de libérer les tensions sagement, en oubliant pour un temps les grandes questions existentielles, de canaliser l'énergie dans une activité valorisante et plaisante.

La puberté et l'éveil sexuel démarrent à cet âge et influent sur les relations entre filles et garçons.

## V. Mise en œuvre

### 1) Permettre le dépaysement

- **Lieu**

Le séjour a lieu en Saône-et-Loire (71), à CUISERY.



Centre EDEN situé 126, rue de l'Église à CUISERY (71290).

Agréé par le ministère de la Jeunesse et des Sports. (N° agrément DDCS n° 071 - 158 - 575 et Éducation Nationale n° 7198008)

L'étage se compose de 20 chambres équipées de lits superposés, pour l'essentiel de 4 personnes, avec bloc sanitaire commun à 2 chambres comprenant 1 WC, 1 douche et 4 lavabos. L'attribution des chambres respecte la distinction filles/garçons ainsi que les âges, puis les affinités. Il y a également des salles de détente (salle télé, coin babyfoot, coin lecture...) et une cour intérieure fermée pour la détente ou le stationnement des véhicules.

Les lieux d'activités sont essentiellement à CUISERY et autour du gîte, sous réserve de modification selon les conditions climatiques.

- **Transport**

Les trajets s'effectuent avec l'autocar de la collectivité jusqu'au lieu du séjour. Sur place les déplacements sont prévus avec le minibus du centre Eden, à pied ou en minibus.

- **Espace Repas**

La gestion libre des repas pour un collectif implique un protocole précis à respecter, différent du cadre familial.

C'est un temps éducatif privilégié où chacun participe selon ses capacités, guidé par l'adulte.

Avec la volonté éducative de favoriser la participation de chacun dans la gestion de la vie collective, les préparations de repas sont habituellement faites par 4 participants et un encadrant. Cela consiste à mettre la table, couper des légumes, préparer des sauces vinaigrettes, etc... La consommation de produits frais est généralement favorisée et donne l'occasion d'apporter des techniques et des connaissances culinaires aux enfants.

Le gîte met à notre disposition une cuisine équipée professionnelle, de réfrigérateurs, d'un piano de cuisson, de four, d'un micro-onde et d'un lave-vaisselle. Elle est séparée de la salle principale pour assurer un service qui répond à la législation.

Les produits d'hygiène et d'entretien, les pharmacies, traitements (PAI) et les denrées alimentaires sont stockés dans des malles en fer ou en plastique hermétiques.

Les produits frais sont achetés et transportés en glacière, afin de ne pas rompre la chaîne du froid. Un thermomètre est installé dans le réfrigérateur et doit indiquer une température entre 0° et 4°C.

Des échantillons des plats sont étiquetés et conservés (5 jours) dans des sachets alimentaires.

La traçabilité (le code barre, la Date Limite de Consommation (DLC), le numéro du lot de chaque produit) est archivée grâce aux emballages photographiés sur la tablette.

Après désinfection des plans de travail, le repas est préparé par un animateur.

Toute la vaisselle sale utilisée durant le repas, est stockée à l'extérieur de la cuisine jusqu'à la fin du repas pour éviter le croisement du propre et du sale.

Des lingettes lavables avec un code couleur (bleu pour les tables, blanc pour les surfaces, rose pour les sanitaires...) sont utilisées.

Un panneau concernant les « bonnes manières » de cuisiner en collectivité est affiché

## 2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie au sein d'un collectif

### • Espace vie collective

L'information, la consultation et la négociation sont des outils pédagogiques essentiels pour stimuler l'autonomie et l'initiative, qui nécessitent d'être formalisés de manière ludique.

Il y a un espace dédié au rassemblement du groupe pour des temps de concertation et d'informations.

Un panneau d'affichage est dédié aux informations sûres :

- Le rythme des journées,
- Les propositions d'animations,
- L'organisation collective,
- La charte des droits et devoirs.

### • Autonomie au sein d'un collectif

Définition étymologique de l'autonomie (Grec) : auto = soi-même nomos = loi  
Etre autonome, c'est « la liberté de se gouverner par ses propres lois sans entamer la liberté d'autrui. »

Le séjour se veut donc un espace d'autonomie où les participants vivent à travers un cadre commun précis, défini et validé par tous, sous forme d'une charte et de principes de fonctionnement.

### • Charte des droits et devoirs

Ce document est présenté aux familles lors de la réunion d'informations : il est le socle de référence de l'équipe d'animation et des participants pendant le séjour pour vivre ensemble. (annexe 1)

D'autre part, un temps d'échange, le premier jour, permet à chacun de s'exprimer sur le sujet et des principes de fonctionnement précis sont négociés avec le groupe, selon les tranches d'âge.  
(Ex : utilisation des objets personnels, occupation des chambres, rythme de la journée...).

L'équipe accompagne donc les participants à exercer collectivement leur autonomie tout en restant garante des libertés des uns et des autres, de la justice, du respect de la charte et des principes de fonctionnement.

### • Implication dans la vie collective

Lors d'un temps de concertation le premier jour, les participants organisent aussi la vie collective.

Chacun se positionne pour participer aux tâches de la vie quotidienne selon son âge et ses capacités (préparation des repas, vaisselle, nettoyage, mise en place de la table...).

Chacun dispose de temps libre qu'il gère à sa guise et peut emprunter du matériel pédagogique mis à disposition dans l'espace de vie collective : livres, jeux de société, petit matériel pour artisanat.

Chacun peut également être à l'initiative d'animations et organiser des temps libres plus structurés ou proposer des idées pour les activités/veillées.

L'équipe accompagne chacun dans le développement de ses capacités à faire seul, avec et pour les autres.

- **Temps de concertation**

Le groupe organise des temps de réunions (au goûter ou à la veillée).

Chacun est invité à s'exprimer individuellement sur les points suivants :

- Organisation de la journée/du lendemain,
- Qualité des activités,
- Qualité des repas,
- Relationnel.



L'équipe d'animation se réunit également à la fin de la soirée pour aborder ces mêmes points.

- **Veillées**

L'équipe a programmé chaque soir une animation pour tout le groupe durant une heure environ.

Les jeunes peuvent également s'investir et proposer des événements.

Le temps de coucher intègre des moments de discussion entre pairs avant « extinction des feux ».

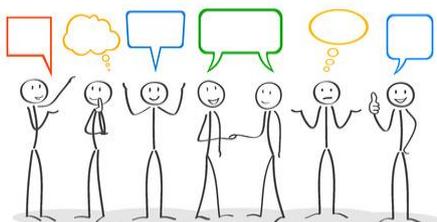
- **Résolution des conflits**

En cas de non-respect de la charte par un membre du groupe, le dialogue sera privilégié afin de permettre au participant une prise de conscience des conséquences de ses actes, créer un espace de médiation et aboutir à une réparation.

Des outils de Communication Non-Violente sont mis à disposition de l'équipe (affiche pour la médiation CNV).

Toutefois, s'il est normal qu'il franchisse parfois les limites, il est nécessaire de sanctionner un enfant dont le comportement nuit systématiquement à lui-même ou au reste du groupe.

L'équipe d'animation s'engage à intervenir auprès des participants avec la démarche pédagogique détaillée sur la Charte des Droits et Devoirs (annexe1).



**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



### 3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement

#### • Gestion libre et environnement

L'entraide et la coopération sont stimulées ainsi que la sensibilisation au respect de l'environnement et au non – gaspillage des ressources prend alors tout son sens à partir de cas concrets :

- Réduction de la consommation d'eau lors des vaisselles à la main (lavage du plus propre au plus sale dans une bassine, rinçage dans une seconde bassine, pré-trempe des casseroles avec de l'eau utilisée...),
- Tri des déchets selon le code de la région (verres, cartons, compost),
- Prévention du gaspillage alimentaire,
- Respect du voisinage (bruit en soirée, propreté des locaux communs).

L'équipe est toujours présente sur ces temps : elle peut être en retrait ou très active selon les capacités et l'âge des participants. Ce sont des temps éducatifs à part entière, l'animateur veille à :

Donner des missions adaptées à chacun.

Expliquer les bonnes manières de faire et les bons gestes.

Vérifier la réalisation.

Encourager l'apprentissage par l'erreur.

Féliciter et valoriser.

#### • Communication

Basés sur la confiance, l'échange, et surtout la bienveillance, les principes de communication sont les suivants :

- Les jeunes ont le droit de s'exprimer librement en respectant les principes élémentaires de correction dans le langage, dans la tenue tant morale que vestimentaire,
- L'équipe d'animation s'engage également à la même conduite,
- Les familles peuvent exprimer leurs avis et leurs demandes à l'équipe qui doit en tenir compte dans la mesure du possible,
- Les familles sont informées du déroulement du séjour par le biais d'un courriel quotidien.

#### **En cas d'urgence**

Le numéro de téléphone portable du responsable de séjour : 06 35 40 83 86

Le numéro de la coordinatrice Séjours : 06 22 28 63 61

Les familles sont contactées automatiquement en cas de problème de santé survenu au cours du séjour et sont consultées pour les suites à donner (choc à la tête, blessures, examens médicaux, soins, rapatriement, etc.).

Concernant le rapatriement, les situations sont gérées au cas par cas, en privilégiant la prise en charge par la famille.

- **Hygiène**

- Le lavage de mains au savon sera rigoureusement effectué avant et après les repas et les activités,
- L'accès aux douches se fera en petit groupe (une personne en cabine individuelle et deux personnes en attente pour ne pas créer de file d'attente),
- Le stockage de nourriture dans les valises et les chambres n'est pas autorisé,
- Le partage de nourriture sera autorisé mais géré par l'équipe : les participants doivent confier leurs produits alimentaires personnels aux animateurs qui les mettent à disposition après le goûter ou le dessert en respectant les conditions d'hygiène,
- L'argent de poche et les objets de valeur (téléphone, console portative) ne sont ni utiles, ni recommandés.



#### 4) Découvrir des activités originales, adaptées aux participants

- **Activités** (en fonction des conditions météorologiques)

- Une séance de découverte équitation au Centre équestre situé Chemin des Foyes 71290 CUISERY,
- Visite du Musée de la Faune et de la Flore Bourguignonne et du Cabinet de Curiosités,
- Une séance au Planétarium,
- Sortie à la forêt de la Genette avec création d'un herbier, observation et moulage de traces animales,
- Balade au Chemin du Taco et le long de la Seille,
- Land Art, Construction de cabanes à base de modules géants.

- **Rythme de la journée**

D'une manière générale, l'organisation est la suivante :

*07h30 - 09h00	Lever et petit déjeuner échelonné, toilette, préparation pour les activités
**09h00 - 12h00	Activité
12h00 - 13h30	Repas, préparation et rangement du déjeuner
13h30 - 14h00	Temps libre, départ pour les activités nécessitant un transport
14h00 - 16h30	Activité
16h30 - 17h00	Goûter
17h00 - 19h00	Douches /Temps Libre
19h00 - 20h00	Repas et Rangement du repas/Temps libre, Toilette
20h00 - 21h15	Veillée
21h15 - 21h45	Pyjama, Temps calme
*22h00	Coucher et extinction des feux

\*Horaires modulables en fonction de l'état de fatigue des participants.

\*\*Les horaires des activités sont variables en fonction des prestataires.

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## Évaluation

Afin d'évaluer si les moyens mis en œuvre étaient pertinents au regard des objectifs visés, les critères suivants vont être observés :

### **1) Permettre le dépaysement (vie en collectivité, contexte géographique) et créer du lien entre les jeunes du territoire**

- Choix du lieu adapté (ambiance, paysage, etc.),
- Nombre de participants satisfaits du lieu et du mode de vie (région, hébergement),
- Liste des difficultés rencontrées et des atouts,
- Nombre de participants résidents par communes (de la CCPD),
- Qualité de la vie de groupe (mixité, échanges, projets à venir communs, etc.).

### **2) Valoriser les initiatives et l'exercice de l'autonomie**

- Nombre d'animations à l'initiative des participants,
- Nombre d'activités réalisées en plus du programme,
- Nombre de participants qui ont pris des initiatives,
- Fréquence d'utilisation du tableau d'affichage,
- Nombre de temps de concertation réalisés,
- Nombre de règles de fonctionnement négociées,
- Nombre et nature des conflits,
- Nombre de conflits résolus,
- Nombre et nature des sanctions.

### **3) Sensibiliser aux valeurs de coopération, d'entraide et de respect de l'environnement**

- Fluidité de la vie collective (nombre de retards, rangement, installation, et),
- Nombre de participants satisfaits de l'organisation de la vie collective,
- Nombre d'actes d'entraide spontanés,
- Nombre d'actes contraires au respect de l'environnement,
- Nombre d'actes de gaspillage,
- Respect du budget.

### **4) Favoriser la découverte d'activités originales, adaptées aux plus grands**

- Nombre d'activités adaptées à la tranche d'âge,

Nombre de participants satisfaits du programme d'activités.

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



## **MÉMO :**

La liste du trousseau recommandé est à remplir (voir annexe 2).

Les départ et retour auront lieu à l'**Accueil de Loisirs, situé au 12 rue de Franche-Comté à GENLIS.**

**Attention ! Les départs et retours se font avec l'autocar de la collectivité, l'accueil est situé voie Romaine à GENLIS.**

Il est **impératif** que chaque participant apporte son **pique-nique, un goûter et une bouteille d'eau.**

Le temps d'accueil est un moment privilégié : il est utile et fortement recommandé de transmettre de manière confidentielle à un membre de l'équipe d'animation, toute information relative à l'état de santé physique ou psychologique du participant.

Au retour, chaque participant se présente avec ses parents avant de récupérer son bagage et salue l'équipe d'encadrement. Un compte-rendu oral du séjour est alors fait à la famille.

**Horaires** (voir annexe 3)

- **Mardi 22 avril 2025 :**

- 07h45 : Accueil des enfants et de leur famille. Chargement des bagages dans **les minibus situé Voie Romaine** à GENLIS,
- 08h00 : Départ en autocar de GENLIS,
- 10h15 : Arrivée au Champ de Foire à CUISERY, puis parcours à pied jusqu' au Centre Eden à travers le Village des Livres,

- **Vendredi 25 avril 2025 :**

- 16h00 : Retour en autocar depuis le Champ de Foire à CUISERY,
- 18h15 : Arrivée des enfants. Déchargement des bagages **Voie Romaine** à GENLIS,
- Prise en charge possible des enfants jusqu'à 18h30.

## **Santé**

**Aucun médicament, même avec ordonnance, ne sera administré par l'équipe d'encadrement sans PAI.** Les traitements d'urgence correspondant au Projet d'Accueil Individualisé (PAI) du participant doivent être remis au responsable du séjour dès l'accueil du participant : **le nom /prénom, la date de péremption et la posologie doivent être indiquées sur l'emballage.**

**Aucun médicament ne doit être confié au participant directement.**

Pour une maladie survenue pendant le séjour, sur avis médical et avec une ordonnance du médecin. L'équipe d'encadrement assurera la prise de médicaments.

## Annexe 1

### CHARTRE DE VIE COLLECTIVE « DROITS ET DEVOIRS »



#### Chacun a le droit de :

- Se sentir en sécurité,
- Passer un bon séjour avec d'autres jeunes,
- Être informé et écouté (Avant et pendant le séjour),
- Donner son avis,
- Organiser certains temps du séjour,
- Participer ou pas à ce qui est proposé (Sauf activités réservées).

#### Chacun a le devoir de :

- Prendre soin de lui et des autres,
- Respecter chacun quel qu'il soit,
- Créer une relation de confiance au sein du groupe et avec les adultes,
- Participer à la vie collective, (Prise de décision, règles, tâches quotidiennes)
- Respecter les lieux de vie et le matériel.

#### Si des actes contraires à cette charte sont commis, l'équipe d'encadrement peut :

- Instaurer un dialogue, favoriser la médiation et la réparation,
- Restreindre les libertés accordées,
- Imposer un temps d'isolement,
- Prendre contact avec la famille,
- Interrompre le séjour.



Signature du participant



## Annexe 2 – TROUSSEAU SÉJOUR (liste à mettre dans la valise)

NOM :

PRÉNOM :

Taille..... ans

Il est recommandé de préparer la valise avec votre enfant et de marquer nominativement toutes ses affaires.

	Marqué au nom du participant	Observations	Départ	Retour	
<b>GÉNÉRAL</b>					
1	Sac à dos avec pique-nique/goûter/gourde d'eau	<b>GOURDE OBLIGATOIRE</b>			
1	Valise ou gros sac				
1	Blouson chaud et imperméable				
1	Paire de baskets				
1	Casquette				
2	Bermudas ou short (facultatif)				
<b>ACTIVITÉS EXTÉRIEURES (FORESTIÈRE ET ÉQUESTRE)</b>					
1	Paire de bottes ou vieilles baskets				
1	Pantalon épais et confortable (type survêt)				
1	Pull ou gilet chaud				
3	T-shirts à manches longues				
3	Paires de chaussettes épaisses				
1	Vêtement de pluie (type k-way)				
1	Casque d'équitation (facultatif)				
<b>POUR LA NUIT</b>					
1	Duvet				
1	Tenue de nuit (pyjama)				
1	Paire de chaussons				
1	Lampe de poche (+ doudou éventuel)				
<b>HYGIÈNE</b>					
1	Trousse de toilette comprenant : savon, dentifrice, brosse à dents, shampoing, brosse à cheveux, élastiques, mouchoirs, protection hygiénique...				
1	Serviette de toilette /gant				
1	Sac pour le linge sale				
1	Paire de claquettes pour la douche				
<b>AUTRES VÊTEMENTS (répartition dans des sacs différents pour les 7/9 ans)</b>					
	<b>SAC 1</b>	<b>SAC 2</b>	<b>SAC 3</b>		
2	Sous-vêtements (slips, culottes)	2	Sous-vêtements	2	Sous-vêtements
1	T-shirt	1	T-shirt	1	T-shirt
1	Paire de chaussettes	1	Paire de chaussettes	1	Paire de chaussettes
1	Pantalon			1	Pantalon
1	Pull chaud/gilet	1	Pull chaud/gilet	1	Pull chaud/gilet

- **Argent de poche** : L'équipe pourra prendre en charge la gestion de l'argent, dans une limite de 20 euros, sous pochette plastique nominative. S'il le conserve, le participant en sera l'unique responsable.
- **Objet de valeurs** : (MP3, Téléphone portable, jeux vidéo...) Il est préférable d'éviter d'apporter tout objet de valeur. L'utilisation du téléphone portable sera encadrée le cas échéant : la distance physique sera de rigueur.

**L'équipe d'encadrement n'est pas responsable des pertes ou vols survenus pendant le séjour.**



Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr





## Annexe 3 – Programme SÉJOUR GALAXY NATURE

	Mardi 22 avril	Mercredi 23 avril	Jeudi 24 avril	Vendredi 25 avril
MATIN	 à GENLIS <b>côté Voie Romaine</b> <b>à partir de 07h45</b> <b>Départ à 08h00 en autocar</b> <i>Arrivée au Champ de Foire</i> <i>à CUISERY</i> <i>Vers 10h30 au Centre EDEN</i>  Visite et installation Charte des Droits et Devoirs	<b>Balade le long de la Seille</b> observations, identification de la faune et de la flore, dessin.  Courses Alimentaires	<b>09h30 Poney Découverte</b>  à CUISERY (G2) <b>Escape Game Nature</b> <b>(G2/G1)</b> <i>Sur place</i>	Rangement  <b>10h00-11h00</b> <b>Planétarium (1h)</b>
APRÈS-MIDI	<b>14h Poney Découverte</b>  à CUISERY (G1)  Musée Faune et de la flore + Cabinet curiosité (G2/G3)  Cabanes modulaires	<b>13h30- 16h30</b>  <b>Forêt de la Genette</b>  <i>Empreintes,</i> <i>Visite au village blaireaux</i> <i>Traces et indices de présence</i> <i>avec moulage en plâtre</i>	<b>14h Poney Découverte</b>  à CUISERY (G3)  Entre 14h00 et 18h00 Musée Faune et de la flore + Cabinet curiosité (G1/G2)  Cabanes modulaires	<i>Activités en extérieur</i> <i>(Béret animaux/ jeu des</i> <i>couleurs/ jeu de l'araignée/</i> <i>PRV)</i>  <i>Départ à 16h00</i> <i>du Champ de Foire de</i> <i>CUISERY</i>  <b>Arrivée 18H15</b> <b>à GENLIS</b> <b>côté Voie Romaine</b>
Veillée	Jeux de cohésion de groupe	Défis en folie	La BOOM	

### Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
 ☎ 03.80.37.70.12  
 ✉ [accueil@plainedijonnaise.fr](mailto:accueil@plainedijonnaise.fr)

[plainedijonnaise.fr](http://plainedijonnaise.fr)





## Annexe 4 - Menu Prévisionnel

<b>Légende</b>
<b>FÉCULENTS LÉGUMINEUSE</b>
<b>FRUITS LÉGUMES</b>
<b>VIANDE POISSONS ŒUFS</b>
<b>PRODUITS LAITIERS</b>
<b>GOÛTER SUCRERIE REPAS</b>

REPAS	Jour 1	Jour 3	Jour 4	Jour 5
Petit Déjeuner		Céréales Riz soufflé chocolat et Maïs soufflé au miel – Lait – Cacao – Thé – Jus de Fruit Tartines - Beurre – Confiture - Fruits au choix		
Déjeuner	Pique-nique tiré du sac	Taboulé Duo Haricots verts Knacks Fromage Crémeux Compote	Concombres Riz Basmati Nuggets Fromage Blanc Biscuits	Rosette Petit Pois Carottes Cordons Bleus Fromage à pâte cuite Fruits
Goûter	Tiré du sac	Brioche Chocolat	Pain et Pâte à tartiner	Chocos
Dîner	Carottes râpées Spaghetti Bolognaise Gruyère Crème dessert	Salade de tomates Purée Poissons Panés Yaourts Pommes	Salade Verte Pizza Liégeois Fruits	

**Agir pour notre territoire et un avenir durable**

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS  
 03.80.37.70.12  
 accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr

